



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 66-2025

ARRETE MUNICIPAL**PORTANT FIXATION DES TARIFS SDIS DANS LE CADRE DES
SECOURS SUR PISTES - SAISON 2025-26****Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,****VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;**VU** l'arrêté n°52-2025 du 28-11-2025 portant modification des tarifs des secours sur pistes et domaine skiable pour la saison 2025-26 ;

Article 1 : En complément de l'arrêté municipal n°52-2025 du 28-11-2025 portant modification des tarifs des secours sur pistes et domaine skiable pour la saison 2025-26, le tarif suivant est fixé à partir du 1^{er} janvier 2026 :

TOUS VERSANTS	2025
Intervention du S.D.I.S dans le cas de carence d'un ambulancier privé : utilisation d'un VSSUAP pour le transport d'un skieur blessé pris en charge par le service des pistes :	216,00 €

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame La Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 19 décembre 2025


Le Maire,
Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 26-12-25

Télétransmis en sous-préfecture le 26-12-25

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33